

CXVIII. 9 76.

216- 175

34.134.

LES ABBÉS RÉGULIERS

DU

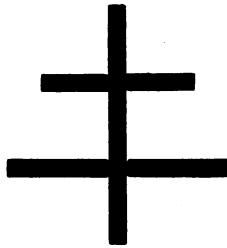
MONASTÈRE

DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD

PAR

RAYMOND DUPRIEZ

Membre de la Société d'Archéologie lorraine et de la Société d'Histoire naturelle de Metz.



METZ

IMPRIMERIE CH. THOMAS, RUE JURUE, 1.

1877

280.445-B. Fed.

FID.C



LES ABBÉS RÉGULIERS

DU

MONASTÈRE DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD

Le monastère de Longeville-lès-Saint-Avold, autrement dit de Saint-Martin-des-Glandières, fut fondé vers l'an 587, par saint Arnoald, père de saint Arnould, évêque de Metz.

Les révolutions arrivées pendant le long espace de temps qui s'est écoulé depuis sa fondation jusqu'aujourd'hui, nous dérobent les noms des premiers abbés qui l'ont gouverné, et l'époque de ceux que nous connaissons ne va point au-delà du dixième siècle. Malgré ce qu'on dit de saint Arnoald comme fondateur, il y a apparence que Digne fut le premier abbé du monastère sous lequel saint Arnoald prit l'habit.

Dans la charte de Louis-le-Débonnaire, ou plutôt celle de Sigismond et dans les privilèges des évêques de Metz de l'an 1121 et 1210, saint Digne se trouve nommé le premier.

Nous lisons aussi, sur une feuille volante qui se trouve dans les archives de l'abbaye de Longeville, qu'un des R. P. de l'abbaye attribue l'établissement du monastère aux bienheureux Digne et Undon et la qualité de bienfaiteur au seigneur Bodagiste, père de saint Arnould.

Les abbés de ce monastère ont tous été réguliers jusqu'en 1752, époque à laquelle l'abbaye fut mise en commende.

THIÉMAR ou THIÉMOR (991).

Thiémar est le premier abbé de Longeville dont il soit question dans les archives de l'abbaye, sans qu'il nous soit resté néanmoins aucune pièce qui nous instruisse, soit de son élection, soit de sa confirmation. Dans la charte d'Adalbéron, évêque de Metz (l'an 1000), l'on voit que ce prélat restitue l'église de Hellimer à Thiémar, vénérable abbé de Longeville.

HEIMON (1066).

Nous ne savons pas plus de cet abbé que de son prédécesseur; mais il suit Thiémar de trop près pour n'avoir point succédé à celui-ci en la qualité d'abbé régulier du monastère de Longeville.

Donation de quelques biens de Bambiderstroff à Heimon, abbé de Longeville (1066).

RICHIZO (1121).

Ici, l'espace entre les deux règnes paraît être trop séparé. Richizo, selon les apparences, ne doit être que le quatrième abbé depuis 991. Adalbéron, archevêque de Trèves, dans une charte de l'année 1142, le qualifie de vénérable abbé de l'église Saint-Martin. Étienne, évêque de Metz, lui donne aussi cette qualité en 1121, dans un privilège confirmatif des biens de l'abbaye.

LUDOVICUS

Après Richizo, la Gallia Christiana nous donne Ludovicus sans date.

ALBON (1142).

Archives de l'abbaye de Longeville.

FOLMAR (1163).

Dans un privilège, que le pape Alexandre III accorde à Folmar en 1180, il le qualifie d'abbé régulier. Malgré son long règne, nous avons peu de documents de cet abbé. Il faut croire que les nombreux incendies qui dévastèrent l'abbaye de Longeville, nous firent perdre la plus grande et la meilleure partie des titres de ce monastère.

16 Juin 1199. Lettres de Villelm, Chancelier de l'Église de Metz, doyen de Saint-Sauveur, par lesquelles il fait connaître qu'il a rétabli l'accord entre le

chapitre de Dieulouard et l'abbaye de Saint-Martin outre Moselle (Saint-Martin-des-Glandières), qui étaient en discussions au sujet de la dime d'un quartier de terre sise sur le territoire de Bingen.

1204. Bertram consacre l'église de Longeville; il la met sous l'invocation des saints confesseurs Digne, Bodagiste et Undon, et en dépose les reliques dans cette église.

VAUTIER ou GAUTIER (1210).

En 1210 Bertram, évêque de Metz, confirme Gautier dans les biens de son abbaye. Gautier paraît dans cette charte à la tête d'une communauté de Religieux auxquels il préside en la qualité d'abbé régulier qui lui est donnée ainsi qu'aux religieux Bertram, dans cette charte, défend au seigneur sous peine d'excommunication, de s'ingérer dans les plaids de l'église de ce lieu, à moins qu'il n'y soit expressément appelé par l'abbé. On trouve le nom de cet abbé dans les archives de l'abbaye jusqu'en 1246.

1211. Bulle d'Innocent III, à l'abbé Gautier, portant confirmation des biens du monastère de Saint-Martin-des-Glandières.

1217. L'évêque de Metz ratifie et confirme l'office d'archidiacre à l'abbaye de Longeville.

1220. G. (sans doute Gautier), abbé de Longeville, déclare que le sieur J. a doté l'hôpital de quelques biens.

1242. Accord entre Vautier et le seigneur voué de Longeville.

1246. Lettres patentes de Jacques, évêque de Metz, attestant que Colard de Felix a restitué à l'abbaye de Longeville une métairie appelée *Plantre*.

PONTIUS (1252).

Othon, doyen de l'Église de Metz fait, en 1252, une donation des dîmes de la paroisse d'Oron à Pontius et au monastère de Longeville. Dans ce titre il donne à Pontius le titre d'abbé régulier.

Juin 1255. L'abbaye de Longeville achète le fief de Coutures.

1256. Jacques, évêque de Metz, donne des lettres de franchises aux manants de Longeville.

Mars 1256. Symon, chevalier de Homborch et Alit, sa femme; Henri de Forbach et dame Poince sa femme, cèdent à l'abbaye de Longeville quelques biens.

JEAN I (1262-1271).

Cet abbé, dans une présentation qu'il fait d'un ecclésiastique à l'archidiacre de l'Église de Metz en 1262, pour la cure d'Ucelstorf, se qualifie d'humble abbé du monastère de Saint-Martin-des-Glandières. Le pape Clément IV accorde à l'abbé Jean, en 1267, des

lettres confirmatives des privilèges, des biens et droits de l'abbaye de Longeville ; il dit entre autre dans ces lettres : Que l'abbaye venant à vaquer par sa mort, ou par celle de ses successeurs, elle doit être remplie selon l'esprit de Dieu et la règle de saint Benoit, par un abbé qui soit élu d'un consentement unanime, ou qui ait du moins les suffrages de la plus grande et de la plus saine partie de la communauté. Ce bref du pape Clément IV, ne fait qu'autoriser la possession dans laquelle l'abbaye de Longeville avait été jusqu'alors d'élire ses abbés.

GODEFROY (1271-1296).

Godefroy succéda à l'abbé Jean dans la qualité d'abbé régulier du monastère de Saint-Martin-des-Glandières. Godefroy vivait encore en 1304, comme on peut le voir par l'état des rentes à payer fait en 1304 sous son successeur Vautier. Ce dernier lui payait une pension.

1275. Lettre de Laurent, évêque de Metz, concernant l'incorporation de l'église de Marange à l'abbaye de Longeville.

1281. Jean, chevalier de Beting, donne au monastère de Longeville le moulin de Beting.

1284. L'abbé de Saint-Avold et Jean, maire de Guillingen, sont en contestations au sujet du fief de Bisten ; la sentence arbitrale est rendue par Godefroy, abbé de Longeville, Eberwin, chanoine de Hombourg, et le frère Arnold, de l'Ordre Teutonique.

Juillet 1287. Lettres de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, par lesquelles il notifie l'accord conclu par lui, à Hombourg, entre l'abbé et le couvent de Longeville d'une part et le seigneur Jacques de Varnesperg d'autre part, qui reconnaît n'avoir aucun droit sur les bois de Longeville.

1287. Privilège d'Honorius, pape, qui confirme la chapelle de Longeville à l'abbaye.

VAUTIER DE MENGUES (1296-1324).

Vautier de Mengues est celui des abbés de Longeville qui nous ait transmis le plus de chartes qu'aucuns de ceux de ce monastère. Sa qualité d'abbé régulier est assez prouvée par les nombreux documents que nous avons de lui.

1297. Donation d'une terre à Hellimer par Thierry, à Waultier, abbé de Longeville.

Juillet 1299. Mandement de Gérard, évêque de Metz, adressé aux abbé et religieux de Longeville, portant érection de la fête de saint Grand, martyr. Il confirme l'union de l'église d'Oron à l'abbaye du lieu.

1300 Procession de plusieurs paroisses qui doivent porter leur offrande à l'église du monastère de Longeville.

1302. Voulper, prêtre de l'abbaye de Saint-Martin-des-Glandières, fonde une infirmerie dans le monastère.

1308. La chapelle paroissiale de Longeville (appelée *Chapelle Saint-Undon*) est réunie au monastère du lieu.

1309. Traité entre Vauthier de Mengues et Jean de Varnesberg.

1322. Accord entre Vautier et Renal (Renaud) de Craincourt au sujet des hommes de Saint-Martin-des-Glandières.

1322. Lucie, dame de Bainestorf, femme de Jacques Chevalier, sire de Varsberg, donne à l'abbaye, dans la personne de son abbé Vautier, quelques biens qu'elle possède à Cocheres (Cocheren).

NICOLAS GERTEN (1324).

La seule pièce que nous ayons de cet abbé est de 1324 (plaid annaux de Longeville). Cette pièce paraît être du mois de Mars ou d'Avril 1325, car nous avons encore une pièce de 1325 de l'abbé Valterus. L'on sait qu'à cette époque l'année commençait à Pâques et non pas le premier Janvier comme nous la comptons maintenant; il est probable que l'abbé Vautier fut encore abbé en 1325, la fin de l'année 1324 étant classée par nous en 1325.

THIERRY DE MENGUES (1328-1344).

On voit par deux chartes qu'il avait, en 1320 et 1322, la custodie du monastère de Longeville; il en était donc religieux et par là sa qualité d'abbé régulier est suffisamment prouvée. Dans les chartes de 1329 et 1336, il porte le titre d'*humilis abbas*. Dans la charte d'Adémar, évêque de Metz, de l'année 1335, il est question du droit dont jouissaient les abbés de Longeville de tenir de trois ans en trois ans le synode dans leur église.

1331. Le chapitre de Dieulouard échange, avec l'abbaye de Longeville, le village de Guenkirchen contre Fauz.

1341. Lambert, curé de Longeville, n'exige de Thierry que le tiers de la grosse dîme de Dourd'hal.

NICOLAS DE GERTEN (1344).

L'on voit le nom de cet abbé dans un titre allemand dont il est fait mention dans un petit livre des archives de l'abbaye.

NICOLAS DE PRINCY (1347-1352).

Nous avons peu de documents de cet abbé. En 1348, le monastère ayant acheté un cens annuel pour son infirmerie, l'acte en fut scellé du sceau de l'abbé Nicolas. Il vivait encore en 1353.

ISEMBERT DE MENGUES (1352-1376).

Isembert de Mengues était religieux et moine du monastère de Longeville en 1336. Dans une charte de l'année 1356, il est qualifié d'homme vénérable et religieux seigneur Isembert de Mengues par la permission divine, abbé du monastère des Glandières.

1363. Lettres de Jean, évêque de Metz, par lesquelles il reconnaît la franchise des terres de l'abbaye de Longeville de prestations envers l'Évêché de Metz.

7 Novembre 1365. Simon, écuyer de Helfeldange, donne au monastère de Longeville le bois de Helfeldange pour un anniversaire.

1367. Testament de Jean de Mengues, frère d'Isembert de Mengues, abbé de Saint-Martin-des-Glandières, par lequel il désire être enterré à Longeville avec sa cuirasse. Jean de Mengues fit aussi de nombreux dons à l'église de Saint-Nabor (Saint-Avoid) ainsi qu'à la collégiale de Hombourg-l'Évêque.

RENAUD DE BELFORT (1376).

Appelé dans une charte de l'an 1376 Renalz de Béfort, abbé de Saint-Martin-des-Glandières. C'est le seul titre que nous ayons de cet abbé. Il est tellement insignifiant que nous avons cru bien faire en ne donnant que le nom de cet abbé.

N. (1392-1393).

Nous mentionnons N, que nous donne la Gallia Christiana, malgré que nous n'ayons rien trouvé de cet abbé dans nos archives.

JEAN II (1399-1414).

Nous ne trouvons le nom de cet abbé que dans trois chartes, l'une de 1399 qui parle de l'achat d'une maison par l'abbé Jean. La deuxième est une déclaration de Jean, abbé de Longeville, et de son couvent. La troisième, qui est de l'année 1414, le qualifie de vénérable abbé de Saint-Martin-des-Glandières.

CONRARD DE CASTEL (1414-1420).

Après la mort de Jean II, Conrard de Castel fut élu, à l'unanimité, abbé de Longeville. Cet abbé ayant su, depuis son élection, que le pape Jean XXIII avait jugé à propos de se réserver la disposition des abbayes, eut recours à Rome pour se justifier par l'ignorance où il avait été de cette réserve spéciale. On eut égard à sa bonne foi, mais comme l'élection, toute canonique et légitime qu'elle fût, était postérieure au décret de la réserve, elle fut déclarée nulle. Néanmoins on ne contesta pas à Rome le droit d'élection de l'abbaye de Longeville et des bulles furent expédiées à Conrard.

MATTHIAS (1420-1422).

Successeur de Conrard, il était abbé de Longeville en 1420; nous ne savons rien de cet abbé et ses bulles, s'il en a eues, ne se trouvent plus dans les archives de l'abbaye. On a une pièce de Matthias de 1422.

1421. L'empereur Sigismond confirme, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Glandières, les lettres de l'empereur Louis-le-Débonnaire.

PIERRE DE LA MOTHE (1422-1450).

Religieux profès, chambrier du monastère de Longeville, abbé élu par la communauté après la mort de Matthias, fut traité à Rome comme l'avait été son prédécesseur en 1414. On a de lui des titres jusqu'en 1450.

1426. Lettres de Sigismond, roi des Romains, adressées à Charles, duc de Lorraine, par lesquelles, sur les plaintes de Pierre, abbé de Longeville, il donne commission audit duc de forcer à la restitution ceux qui ont usurpé des biens de l'abbaye.

1427. L'église de Longeville est reconstruite par les soins de Pierre de la Mothe.

1450. Mort de Pierre de la Mothe.

ALBERT (1457-1479).

Religieux profès et camérier du monastère de Saint-Martin-des-Glandières, paraît succéder à Pierre de la Mothe. Les réserves que s'était faites Jean XXIII étant éteintes par la disposition du Concordat germanique, les religieux de Longeville jouirent alors sans trouble du droit d'élection. Albert ayant eu recours à Alanus, légat du pape, pour faire confirmer son élection, Alanus le renvoya à son ordinaire l'évêque de Metz dont il obtint la confirmation le 16 Avril 1457 (*).

12 Mai 1459. Privilège accordé par le pape Pie à Albert, abbé de Longeville. — Il a le droit de porter la mitre, anneau, crosse et autres ornements pontificaux dans le monastère, avec faculté de donner la bénédiction solennelle à la fin des offices pourvu qu'il n'y ait aucun évêque ou légat du Saint-Siège présent.

1471 Nicolas d'Insming, prieur de Longeville.

1478. Jacob de Kerpen, écuyer, seigneur de Varsberg, et son épouse, Jeanne de Boppart, font une donation de sept florins d'or à l'abbaye de Longeville.

(*) L'on sait que le Concordat germanique est un accord fait entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III en 1448. Dans un des articles de cet accord, le pape se réserve le droit de conférer tous les bénéfices séculiers ou réguliers pendant les mois de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre, et les autres mois à l'ordinaire. L'élection d'Albert ayant eu lieu en Avril, il était juste qu'Alanus renvoyât l'abbé de Longeville faire confirmer son élection par l'évêque de Metz.

PHILIPPE DE DALHEIM (1479-1518).

Philippe de Dalheim était religieux profès du monastère de Longeville, lorsqu'Albert se démit de l'abbaye en sa faveur entre les mains du pape Sixte IV, qui agréa la démission. Philippe fut élu abbé et le pape lui fit expédier des bulles en 1479.

1479. Lettres de consentement, de Georges de Baden, à l'élection de Philippe de Dalheim comme abbé de Longeville.

10 Décembre 1481. L'abbé de Saint-Avold et Philippe, abbé de Longeville, sont appelés pour juger les différends qui existent entre l'évêque de Metz et les chanoines de Saint-Arnual (Prusse).

1488. Convention entre Philippe de Dalem et son couvent.

1509. Frideric de Saint-Nabor est prieur sous l'abbé Philippe de Dalem.

JEAN GASPARD (GASPAR JOHANNIS) (1518-1559).

Religieux profès et camérier du monastère de Saint-Martin-des-Glandières, fut choisi par un consentement unanime de la communauté, le 8 du mois d'Octobre 1518, pour succéder à Philippe de Dalheim. Il reçut la confirmation de son élection et la bénédiction abbatiale, le 5 Septembre 1521, des mains de Conrard, évêque de Nicopolis et grand vicaire de l'Église de Metz. Nous n'avons pas de documents de cet abbé ayant une valeur historique.

NICOLAS PREVOST (1539-1546).

Religieux profès du monastère de Longeville, il succéda à Jean Gaspard dans la qualité d'abbé du couvent de Saint-Martin-des-Glandières. Mort à Toul le 17 Janvier 1546. Il était oncle de Sébastien Tarvenu.

SÉBASTIEN TARVENU (1546-1559).

Sébastien Tarvenu était religieux profès du couvent de Longeville, lorsqu'après la mort de son oncle, Nicolas Prevost, il fut élu abbé par le consentement de la communauté, le 19 Janvier 1546. Son élection ayant été reconnue à Rome, le pape Paul III la confirma et lui fit expédier des bulles le 5 Janvier 1547. Il vécut jusqu'en 1560.

1548. L'abbaye de Longeville engage, entre les mains de Guillaume, seigneur de Créhange et Puttelange, les dîmes de Raville.

1555. Sébastien Tarvenu fait saisir, en paiement, les bestiaux de Bamberstroff.

JEAN DE SÉBRICH (1559-1564).

Religieux profès du monastère de Longeville, succéda à Sébastien Tarvenu et, comme lui, il prit à Rome des bulles confirmatives de son élection, le 26 Juin 1560. Nous avons de lui quelques actes de peu de valeur.

NICOLAS PIERRAT (1564-1572).

Religieux profès du monastère de Saint-Martin-des-Glandières, en fut élu abbé le 16 Février 1564, et confirmé par le pape Pie IV qui, ayant reconnu la canonicité de son élection, lui donna des bulles le 20 Mars 1564.

1565. Transaction entre Jean, comte de Nassau-Sarrebruck, et les religieux de l'abbaye de Longeville au sujet de Petite-Rosselle.

29 Novembre 1565. L'abbaye de Longeville vend les villages de Grande-Rosselle, Petite-Rosselle et Gau-Folklingen au comte de Nassau-Sarrebruck.

1571. Nicolas Pierrat et son couvent reconnaissent le duc de Lorraine pour souverain contre les prétentions de Jean, comte de Nassau.

JEAN CLAUDOT (1572-1582).

Religieux profès et prieur du monastère de Longeville, fut élu par un consentement unanime de la communauté pour succéder à Nicolas Pierrat. Son élection est du 6 Février 1572, et en 1573 le pape Grégoire XIII la confirme comme étant faite canoniquement et en vertu du Concordat germanique.

1575. Le duc de Bourgogne donne des lettres de protections à l'abbé de Longeville.

23 Août 1581. Philippe, comte de Nassau-Sarrebruck, cède au duc de Lorraine, les droits qu'il a sur Longeville.

CLAUDE ÉLIPHY (1582-1605).

Religieux profès de l'abbaye de Longeville, succéda à Jean Claudot dans la dignité d'abbé. L'élection que les religieux en firent par la voie du scrutin ne fut point confirmée à Rome parce qu'elle se trouva vicieuse et nulle, par le défaut de collation et de publication des suffrages. Le pape Grégoire XIII lui accorda un bref le 29 Septembre 1582. On a de cet abbé des actes jusqu'en 1605.

1583. Le sieur Étienne Navier, seigneur de Henning, échange la métairie de Dourd'hal contre les droits et revenus de Durren, d'Ettendorf que possède l'abbaye de Longeville.

2 Octobre 1587. Claude Éliphy cède au duc Charles III le village et seigneurie de Couture-lès-Château-Salins et lui rend en échange la seigneurie de Dourd'hal.

1590. Claude Éliphy vend avec faculté de rachat le bois de Metterchen à Étienne Navier de Henning, bailli de Phaltzbourg.

20 Février 1600. Claude vend au sieur Willaume de la Lippe, maître d'hôtel du comte de Nassau-Sarrebruck, quelques terres sur le ban de Niderom.

FRANÇOIS THIERRY (1605-1651).

François Thierry ayant été agréé pour coadjuteur de Claude Éliphy par les religieux de Longeville, le pape Paul V lui fit expédier des bulles de coadjutorie le 29 Mai 1605, mais à condition qu'il prendrait l'habit monastique s'il ne l'avait pas encore. Il lui ordonne en outre de faire profession dans le monastère. François Thierry exécute ce que ses bulles de coadjutorie demandaient et fit profession dans le monastère de Longeville le 3 Novembre 1605. Il fut abbé depuis 1611 jusqu'en 1651.

1606. Dom François Thierry introduit la réforme de saint Vanne et de Hydulphe dans l'abbaye de Longeville.

Juin 1614. Bulle de Paul V, par laquelle il approuve l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Longeville et la séparation des menses abbatiale et conventuelle.

Mai 1627. Le pape Urbain VIII confirme l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Longeville. Le nombre de religieux est porté à 16.

27 Juin 1635. Les Suédois pillent l'abbaye de Longeville.

1650. Les religieux de l'abbaye de Longeville demandent à rentrer dans la possession de la seigneurie de Grunstat.

ÉTIENNE DE HENNING (DE SAINTE-CATHERINE)

(1651-1654).

Étienne de Henning avait pris l'habit monastique dans l'abbaye de Longeville et, jeune encore, l'abbé François Thierry le demanda pour son coadjuteur au pape Urbain VIII. Il obtint des bulles de coadjutorie le 1^{er} Avril 1628 mais à condition que son année de probation expirée, il ferait profession et que l'année suivante il prendrait les ordres sacrés, même la prêtrise, faute de quoi la grâce de coadjutorie ne pourrait avoir lieu. Il jouit sans aucun trouble de tous les droits de coadjuteur depuis 1628 jusqu'en 1651 que l'abbé Thierry mourut. Pendant presque tout le temps il gouverna seul l'abbaye où l'abbé Thierry ne résidait point. Depuis la mort de cet abbé, les religieux reconnurent Étienne de Henning pour leur abbé régulier et n'en eurent point d'autre tant qu'il vécut, c'est-à-dire depuis le 13 Juillet 1651 jusqu'au mois de Décembre 1654.

DOM DIEUDONNÉ CLÉMENT (1655-1665).

Dom Dieudonné Clément était prieur du monastère de Longeville lorsqu'il fut élu abbé par les suffrages de la communauté le 9 Février 1655. Il fut confirmé peu de temps après par le pape Alexandre VII. Il fut mis en possession de son abbaye le 10 Avril 1656 par D. Dolze, notaire et greffier juré au baillage de Hombourg-Saint-Avold, après avoir été confirmé par M. de Martigny, grand-vicaire de l'Église de Metz. Il n'eut point de bulles. Il faut attribuer ce semblant de vouloir s'en passer à la pauvreté de l'abbaye, car les frais de bulles, sur le pied de l'ancienne taxe, étaient énormes. Le 21 Août 1665, il donna sa démission entre les mains du pape Alexandre et des religieux en faveur de Dom Gabriel Maillet, religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et Hydulphe; les religieux n'en voulurent point et Dom Martin Henry s'y présenta; sans être élu pourtant par les religieux, il remplit les fonctions d'abbé pendant neuf ou dix mois et ensuite passa sa procuration à Dom Joachim Vivin.

DOM JOACHIM VIVIN (1666-1667).

Religieux profès et prieur de l'abbaye de Senones et visiteur de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, fut élu abbé du monastère de Longeville le 6 Septembre 1666. Son élection en fut faite selon les règles de Saint-Benoît et du Concordat germanique. Il ne tarda pas à se démettre de l'abbaye de Longeville, ce qu'il fit le 11 du mois de Mai 1667.

DOM ANSELME DE VAUTROMBOIS (1667-1684).

Dom Anselme de Vautrombois, religieux profès, fut élu abbé de Longeville le 18 Mai 1667, après la démission du R. P. Dom Joachim Vivin. Il obtint, le 22 du même mois, la confirmation de son élection de M. Bruillard, grand-Vicaire de l'Église de Metz, et le 20 du mois de Juin il prit possession de l'abbaye pour en jouir jusqu'à sa mort qui vint le surprendre en 1684. C'est le troisième abbé depuis Dom Dieudonné Clément qui n'ait point eu recours à Rome pour faire confirmer son élection.

16 Novembre 1673. L'abbaye de Longeville est pillée par les soldats du Luxembourg, l'abbé est fait prisonnier.

29 Mai 1677. Sauvegarde accordée à l'abbaye de Longeville par le duc de Lorraine et le général feld-maréchal de Sa Majesté impériale, datée du camp impérial, près de Sarrebruck.

Mai 1680. D. Anselme de Vautrombois reçoit l'autorisation de solenniser la fête de saint Arnould, fondateur du couvent.

DOM HILARION DE BAR (1684-1710).

Religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, fut élu coadjuteur de Dom Anselme de Vautrombois le 16 Mai 1683. Son élection fut confirmée le 26 Octobre suivant par le grand-vicaire de Metz; il prit possession de la coadjutorie le 29 Décembre, et de l'abbaye deux ans après, c'est-à-dire en 1684. Il en jouit paisiblement jusqu'au mois d'Août 1710, époque à laquelle il se démit de son titre d'abbé entre les mains de sa communauté.

1685. Sommation de la part de D. Hilarion de Bar, au baron de la Leyen, seigneur de Forbach, par laquelle ledit abbé s'oppose à la levée du droit prétendu par ce dernier à la foire de Longeville.

1686. Lettre adressée par le baron de la Leyen, à l'abbé de Longeville, portant revendication de ses droits au jour de la foire de Longeville.

11 Novembre 1696. Sauvegarde de Trèves, par laquelle il est défendu aux troupes alliées de molester l'abbaye de Longeville et ses dépendances.

DOM CLAUDE DE BAR (1710-1718).

Religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe et prieur de Longeville, fut élu abbé le 2 Août 1710. Le 10 Août il obtint, de l'évêque de Metz, la confirmation de son élection et, le 12, le consentement du R. P. président de la Congrégation. En vertu de ces actes, il prit possession de l'abbaye le 7 Octobre et reçut la bénédiction abbatiale le 6 Juin suivant. Au mois de Juillet 1718 il remit sa démission entre les mains des grands vicaires de Metz.

29 Mars 1713. D. Claude de Bar vend le tiers de la seigneurie de Doncourt et les deux tiers des dîmes de Craincourt et de Fossieux à l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy.

DOM PIERRE DE VASSIMONT (1718-1740).

Dom Pierre de Vassimont, religieux profès de la Congrégation de Saint-Vanne et de Hydulphe, procureur-général de ladite Congrégation dans l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, fut élu abbé de Longeville le 4 Août 1718 par un consentement unanime de la communauté. Son élection se fit comme celles de ses prédécesseurs, c'est-à-dire suivant la règle de Saint-Benoît et le Concordat germanique. Il obtint sans peine l'assentiment de S. A. R. de Lorraine, et l'évêque de Metz la confirma le 15 Août. Il prit possession de l'abbaye le 24 du même mois, et le 20 Novembre suivant il reçut la bénédiction abbatiale des mains de son ordinaire. Il mourut en 1740 et eut pour successeur dom Henri Fauque.

5 Juin 1719. Charles, comte de Nassau-Sarrebruck, réclame à l'abbaye de Longeville les droits possédés autrefois par la maison de Nassau-Sarrebruck.

DOM HENRI FAUQUE (1740-1752).

Dom Henri Fauque est le dernier abbé régulier de l'abbaye de Longeville; il mourut le 29 Juillet 1752. Après sa mort, le titre d'abbé fut vacant pendant quelque temps. Le R. P. Dom Nicolas Loupmont voulant procéder à une élection sans la permission de la cour de Lorraine, fut démi de ses fonctions et relégué au Saint-Mont. A partir de 1752, l'abbaye fut mise en commende et resta telle jusqu'en 1790, où elle éprouva le sort de presque toutes les abbayes.

29 Juin 1743. Nomination, par Stanislas, du sieur Lanoue, à un oblat dans l'abbaye de Longeville.

Septembre 1749. Fondation d'une chapelle, à Longeville, par Laurent Delis et Gertrude Moutz, de Saint-Avoid.

1752. L'abbaye de Longeville compte dans son convent 15 religieux.

Tels ont été les abbés du monastère de Longeville depuis la fin du dixième siècle jusqu'en 1752. Jusqu'à cette dernière date, aucun abbé commandataire n'est venu troubler ni interrompre le cours de la succession des abbés réguliers. Les religieux de Saint-Martin-des-Glandières ont joui de tout temps du droit de se choisir leurs abbés. Il ne paraît pas qu'avant le quinzième siècle aucun des abbés de Longeville ait pris des bulles à Rome. Conrard de Castel, en 1414, est le premier abbé que nous sachions qui en ait eues. Le pape Jean XXIII, sans contester le droit d'élection à l'abbaye de Longeville, prétendit seulement que le pouvoir de l'exercer lui était interdit. Ce pouvoir ne dura pas longtemps puisqu'il finit à Pierre de la Mothe.

De là, nous pouvons conclure que l'abbaye de Longeville passait pour immédiate à l'ordinaire, et qu'au lieu de s'en référer à Rome et prendre des bulles de confirmations, de simples privilèges accordés par les évêques de Metz rendaient valable l'élection faite par les religieux.

Le plus ancien sceau que nous possédons de l'abbaye de Longeville est celui, classé sous le numéro 2, décrit par M. Constant Lapèix dans son Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés (troisième édition).

Cet auteur nous donne les armoiries de Longeville : *de gueules, à trois glands montants d'argent*. Ces armoiries figurent sur un sceau de cette abbaye de l'an de grâce 1365, avec la légende *S. Abbatia sancti Martini in Glandariae*.

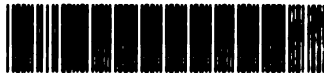
Dans les archives de l'abbaye de Longeville, qui sont conservées à la préfecture de Metz, nous voyons un autre sceau qui a déjà été décrit par M. Boulanger dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (année 1853, tome 1^{er}), auquel sceau nous avons donné le numéro 1.

En outre de ces deux sceaux, nous en avons deux autres plus récents que les deux premiers. Ils sont, l'un de 1750, l'autre de 1759.

Le premier, numéro 3, est *d'azur à trois glands descendants d'argent*; l'écu est surmonté d'une crosse et d'une mitre. Nous avons vu, page 9, que l'abbé de Longeville avait le droit de porter la crosse, dans son abbaye, à moins toutefois qu'il n'y eut dans les murs du couvent un évêque ou le légat du pape.

Le numéro 4 représente un saint portant une crosse (sans doute saint Digne, saint Undon ou saint Bodagiste, l'un des fondateurs), la partie supérieure du sceau est mal conservée; la légende porte : **S. MARTIN. . . GILLVM.**

Österreichische Nationalbibliothek



+Z171198401

Digitized by Google

